

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2026 N°068

ARRETE DU MAIRE

Restriction particulière au stationnement devant le restaurant « 716 » allées Victor Hugo
A l'occasion de deux soirées festives
Le vendredi 17 juillet 2026 et le vendredi 24 juillet 2026

LE MAIRE DU MUY,

VU les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée le 24 juin 2026 par madame Ingrid ROUMENTEAU, gérante du restaurant « 716 » sis allées Victor Hugo 83490 Le Muy, sollicitant la réservation des trois places de parking situées allées Victor Hugo au droit de la terrasse du restaurant « 716 », le vendredi 17 juillet 2026 et le vendredi 24 juillet 2026, à l'occasion de deux soirées festives ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Trois places de parking sont réservées du vendredi 17 juillet 2026 à 15h00 au samedi 18 juillet 2026 à 01h00 et du vendredi 24 juillet 2026 à 15h00 au samedi 25 juillet 2026 à 01h00, au droit de la terrasse du restaurant « 716 » sis allées Victor Hugo 83490 Le Muy, dans le cadre des manifestations.

ARTICLE 2 : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par le centre Technique municipal afin d'informer les usagers.

ARTICLE 3: Les véhicules constatés en infraction peuvent être verbalisés et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté est transmise au/à :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

30 JUIN 2026

LE MUY, le 26 juin 2026

Le Maire,

Romain VACQUIER

